



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

Bureau

Pr Dominique PATERON (SUdF) Président, Dr Didier HONNART (SFMU) Secrétaire Général,
Dr Maurice RAPHAËL (SFMU) Trésorier, Dr Catherine PRADEAU (SFMU) Secrétaire Générale Adjointe,
Dr Agnès RICARD-HIBON (SFMU) Trésorière Adjointe

Conseil d'Administration

Dr Jean-François CIBIEN (SUdF), Dr Alain-Éric DUBART (FEDECMU), Pr Florence DUMAS (CNUMU),
Dr Bruno FAGGIANELLI (AMUF), Dr Laurent GOIX (AMUF), Dr Didier HONNART (SFMU),
Dr Joël JENVRIN (FEDECMU), Pr Dominique PATERON (SUdF), Pr Patrick RAY (CNUMU),
Dr Agnès RICARD-HIBON (SFMU), Pr Karim TAZAROURTE (SFMU), Dr Mathieu VIOLEAU (FEDECMU),
Pr Youri YORDANOV (CNUMU)

Pr Sandrine CHARPENTIER (représentante du CNOM), Pr Bernard NIEMITZ (invité permanent)

COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale du 9 juin 2023 Paris, Palais des Congrès

Présents :

Bureau : Dominique PATERON, Didier HONNART,

Titulaires CA : Laurent GOIX, Joël JENVRIN, Patrick RAY, Agnès RICARD-HIBON, Youri YORDANOV

Suppléants, membres AG : Patrick MIROUX, Véronique POTINET

Procurations : Alain-Éric DUBART (à Joël JEANVRIN)), Olivier GANANSIA (à Didier HONNART),
Maurice RAPHAEL (à Didier HONNART), Mohamed SAIDANI (à Laurent GOIX), Mathieu VIOLEAU (à
Dominique PATERON)

Excusés: Sandrine CHARPENTIER, Florence DUMAS, Karim TAZAROURTE

Invité : Bernard NIEMITZ (Consultant)

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'année 2022 a vu le renouvellement du bureau élu pour 4 ans et qui est le suivant :

- Président : Dominique Pateron
- Secrétaire général : Didier Honnart
- Secrétaire générale adjointe : Catherine Pradeau
- Trésorier : Maurice Raphael
- Trésorière adjointe : Agnès Ricard-Hibon

La Société Française de Médecine de Catastrophe a été admise comme membre du CFMU avec deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant) et un siège au CA.



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

La convention avec la CNAM et le rapport annuel du CFMU ont été adressée, entraînant une subvention d'état de 40 000 € pour l'année 2022.

La définition d'orientations prioritaires s'est faite en lien avec l'ANDPC. Nous n'étions pas favorables aux restrictions voulues par l'ANDPC sur le champ de ces orientations mais ce fut une condition nécessaire à leur parution au JO. Ceci aura une conséquence sur les possibilités de prise en charge des formations, surtout pour les libéraux. En ce qui concerne les établissements hospitaliers, le CFMU soutiendra le fait que l'ensemble des formations de DPC validées par le CFMU puisse être prise en charge par ces établissements.

Concernant la désignation d'experts, le CFMU a désigné des experts pour 3 groupes de travail de la HAS, pour 3 groupes de travail de la DGOS et des experts pour 2 PHRC et 2 PHRI.

Le CFMU participe au Conseil National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie, représenté par Didier Honnart. La politique du CFMU est de ne pas se positionner sur les modes de fin de vie qui est un débat citoyen mais de mettre en avant les difficultés auxquelles sont exposés les soignants des structures d'urgence du fait des malades en fin de vie qui sont souvent adressés aux urgences et qui décèdent dans de mauvaises conditions.

Une présentation du processus de certification est exposée lors de l'AG. Il convient de préciser dans les mois à venir avec le CNOM et la DGOS des modalités de recueil des éléments de preuve des différents éléments de la certification. Le CFMU devra également préciser les formations et sessions validantes du DPC, de la qualité des pratiques professionnelles, de la relation soignant-patient et de la santé du professionnel.

Catherine Dumas qui a été sollicitée pour tenir le stand de CFMU sur le congrès et sera sollicitée à partir de septembre 2023 pour réaliser un travail de secrétariat administratif à raison d'une demi-journée par semaine pour accompagner le processus de certification des médecins urgentistes.

Le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT DU TRESORIER

Notre trésorerie actuelle sur le compte-courant s'élève à 97 617.47 € après versement de la subvention 2022 (40 k€), avec une somme de 30 614.28 € sur un livret. Nous sommes excédentaires mais les tâches qui nous attendent avec la certification vont devoir nous faire recruter une assistante à temps partiel (par exemple auto-entrepreneuse à 1500 €/mois) pour effectuer le recensement des urgentistes en activité et ne peut reposer que sur l'inscription à l'Ordre. Les réunions en présentiel ont repris et les sollicitations se sont multipliées avec des frais de déplacement, la cotisation FSM est passée à 2 400 € et nous réglons un loyer à la Maison de l'Urgence pour occupation des locaux et de la salle équipée et la mise à disposition d'une salle au Palais des Congrès à Urgences.

Le rapport du trésorier est approuvé à l'unanimité. Depuis l'AG nous avons reçu la somme de 4289 € pour financer nos travaux sur la certification périodique.



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

Maison de l'Urgence, 103 bd de Magenta 75010 PARIS

3. RAPPORT DU SECRETAIRE GENRAL

Le secrétaire général participe régulièrement aux réunions du Comité Parcours Professionnel et Certification ainsi qu'au CA de la FSM (Fédération des Spécialités Médicales hors Médecine Générale). La FSM est très sollicitée pour la mise en place de la certification périodique qui comporte les 4 axes que sont le Maintien des connaissances et des compétences (DPC), les actions d'évaluation des pratiques et de gestion des risques, l'amélioration des rapports avec le patient et la meilleure prise en compte de la santé personnelle. Un collège médical est constitué auprès du Conseil National de la Certification Périodique, la FSM y a proposé un certain nombre de représentants dont Didier Honnart mais les réunions n'ont pas commencé en raison du départ du président qui vient d'être nommé à la HAS... Tous les membres de la FSM sont convaincus du bienfondé de la certification mais insistent sur le fait qu'elle doit être simple et à la main des CNP

Cette certification pose un problème pour notre spécialité car si les nouveaux diplômés sont inscrits à l'Ordre en MU, la plupart des urgentistes le sont encore hors MU, essentiellement en MG. L'inscription dans la spécialité d'exercice deviendra impérative, sous peine de devoir valider un DPC de MG par exemple. Nous avons cependant insisté sur la situation des anciens collègues qui exercent les deux spécialités, sur celle des médecins pompiers qui sollicitent une validation de leur exercice préhospitalier...donc sur des parcours particuliers. Il est convenu que c'est le CNP d'exercice principal qui envoie les validations de parcours à l'Ordre. Notre campagne d'information débutée à Poitiers, poursuivie au congrès, continuera aux JTI de Nantes.

Le secrétaire général représente la Médecine d'Urgence au Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie qui est consulté actuellement pour la révision de la loi. Didier Honnart y défend non pas sa position personnelle sur le sujet mais rapporte les grandes difficultés de gestion de la fin de vie des patients qui arrivent aux urgences faute de prise en charge palliative adéquate (particulièrement nuit, weekend et vacances), la régulation des appels d'EHPAD où les directives anticipées sont encore assez rares...La présidente a souhaité qu'il prenne la vice-présidence au vu de la neutralité que nous portons sur ce sujet source de clivages.

Didier Honnart prenant sa retraite au 1^{er} juillet 2024, il cèdera son poste de secrétaire général. Il souhaite poursuivre ses mandats au CNSPFV et au Comité PPC de la FSM jusqu'à leur échéance en 2026 ; la décision sera à la main du CA renouvelé avec le/la secrétaire général(e) qui sera élu(e) lors du Congrès Urgences 2024.

Dominique PATERON,
Président

Didier HONNART,
Secrétaire Général

Maurice RAPHAEL,
Trésorier